

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 059-255902827-20240327-DEL04_2024-BF



ROB 2024

Rapport d'Orientations Budgétaires

2024

Siège :
4 Avenue de la Gare
CS 10559
59 605 MAUBEUGE Cedex
Mail : direction@smtus.fr
Tél : 03.27.59.60.00
www.sambre-mobilites.fr

SAMBRE
Mobilités
Imaginons ensemble les mobilités de demain !

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240327-DEL04_2024-BF



Préambule, Contexte & Obligations légales du

Rapport sur les Orientations Budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions **dont le rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape**.

Ce ROB fait l'objet d'un débat conformément à la délibération du 22 mars 2022 approuvant la dernière version du **règlement intérieur du syndicat** qui indique dans son article 19 :

Article 19 : Débat d'orientation budgétaire

Le budget du syndicat est proposé par le président et voté par le conseil syndical. Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, un débat a lieu en conseil syndical sur les orientations générales du budget. Le débat sur les orientations budgétaires s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires établi conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT. Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Une délibération prendra acte du débat. Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire. Le débat ne vaut pas obligation pour le Président du Syndicat de modifier son projet de budget.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015, portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe ", a modifié les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs à ce débat sur les orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu, quant à lui, apporter des **précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB**, conformément à l'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'article L. 5722-1 du code général des collectivités territoriales dispose que **les syndicats mixtes ouverts sont soumis** – comme les communes de 3.500 habitants et plus – **à un débat au sein du comité syndical**, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice, sur ses orientations générales, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements et à fortiori pour le syndicat mixte les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires**
- les **engagements pluriannuels**
- la **structure et la gestion de la dette**

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**.

Le ROB donne lieu à un débat qui **fait l'objet d'une délibération** mais n'a pas de caractère décisionnel.

Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis à Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc un **moment essentiel** de la vie d'une entité locale.

Ce débat permet de **définir sa stratégie financière et sa politique d'investissement ainsi que les engagements pluriannuels envisagés**.

Il s'agit de la première étape du cycle budgétaire, qui participe à l'information des élus et doit éclairer l'examen du projet de budget par le conseil syndical.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

I - Situation financière du syndicat mixte fin 2023

EXERCICE 2023 Provisoire

Section de fonctionnement	
Dépenses	18 663 029,67 €
Recettes	20 740 705,64 €
Résultat	2 077 675,97 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	2 405 238,84 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N	4 482 914,81 €

Section d'investissement	
Dépenses	3 556 354,84 €
Recettes	2 669 793,81 €
Résultat	- 886 561,03 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N-1	999 587,97 €
Excédent (+) ou Déficit (-) N	113 026,94 €

Report 23/24 Dépenses	1 603 315,15 €
Report 23/24 Recettes	1 235 096,75 €
Report 23/24 Total (+) ou (-)	- 368 218,40 €

EXERCICE 2023 Résultat global

Fonctionnement Exc. (+) ou Déf. (-) N	4 482 914,81 €
Investissement Exc. (+) ou Déf. (-) N	113 026,94 €
Résultat global	4 595 941,75 €
Couverture du déficit d'investis. par l'excédent de fonct.	- 255 191,46 €

EXERCICE 2024 Projet

reprise excédent N 2024 Ap. Affect.	1 822 484,51 €
reprise excédent N-1 2023	2 405 238,84 €
Affectation solde	4 227 723,35 €

en section de fonctionnement

Recette à inscr. au BP 24 - art. 002 exc. Fonct. Reporté

Affectation couverture déficit	- 255 191,46 €
---------------------------------------	-----------------------

en section d'investissement

Recette à inscr. au BP 24 - art. 1068 Excéd. Fct Capitalisé

Déficit d'investissement reporté
en section d'investissement

Dépense à inscr. au BP 24 - art. 001 Déficit d'Inv. Reporté

Excédent d'invest. reporté	113 026,94 €
-----------------------------------	---------------------

en section d'investissement

Dépense à inscr. au BP 24 - art. 001 Excédent d'Inv. Reporté

Le Compte Administratif 2023 provisoire :

L'exercice 2023 devrait faire apparaître un **résultat excédentaire de fonctionnement de plus de + 2,07 M. d'€** (défictaire de - 628 K€ en 2021 et excédentaire de + 770 K€ en 2022) et un **résultat déficitaire d'investissement de près de - 886 K€** (+ 356 K€/2021 et + 923 K€/2022), soit un **résultat excédentaire global de l'exercice de 1,19 M. d'€** (- 0,27 M.d'€/2021 et + 1,69 M. d'€/2022).

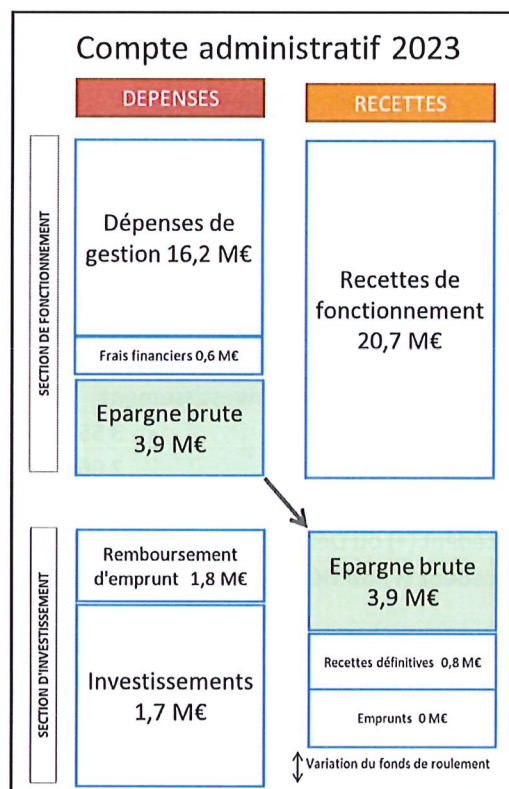
Le **résultat de clôture de l'exercice**, quant à lui, présente un **excédent de fonctionnement de 4,48 M. d'€** (+ 1,63 M. d'€/2021 et + 2,40 M. d'€/2022) et un **excédent d'investissement de 113 K€** (+ 76 K€/2021 et + 999 K.€/2022), soit un **résultat excédentaire global de clôture de 4,59 M.€** (+ 37.731,56 €/2021 et + 66.166,41 €). Après l'affectation des résultats qui tiendra compte de l'intégration des reports d'investissement 2023 sur 2024 et de la couverture du déficit de 255 K€, le Syndicat Mixte Sambre Mobilités disposera, pour la **construction de son budget primitif 2024, de 4,22 M. d'€ en section de fonctionnement.**

Le **redressement de la situation financière du syndicat mixte poursuit donc sa progression, grâce aux décisions antérieures prises par le Conseil Syndical** (optimisation fiscale – modification du régime de la TVA et augmentation du versement mobilité notamment) **et le résultat de l'exercice 2023 est très satisfaisant.**

Néanmoins, cela est à **mettre en perspective du contexte d'augmentation des dépenses et de stagnation des recettes mais également de la problématique d'intégration des dotations aux amortissements.**

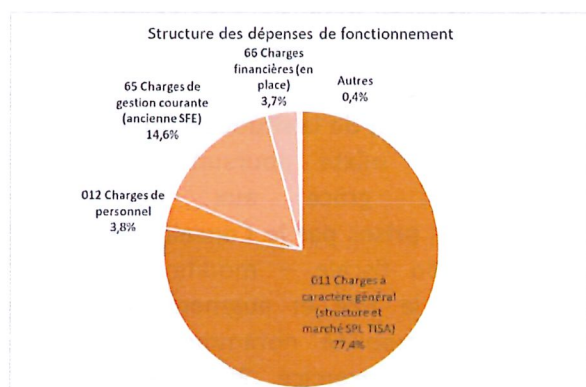
La **structure du compte administratif 2023** prévisionnel du Syndicat Mixte Sambre Mobilités peut être schématisée comme suit (après retraitement, et hors opérations d'ordre) :

- les **recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20,7 M€, en progression de + 16,93 % par rapport à 2022, portées par l'accroissement du versement mobilité** et le changement de mode de gestion qui accroît la surface financière du syndicat.
- les **dépenses de fonctionnement atteignent quant à elles 16 M. d'€ hors intérêts, soit une augmentation de + 9,9 %.**
- **l'épargne brute s'établit donc à 3,9 M€.**
- les **dépenses d'équipement s'élèvent quant à elles à 1,7 M. d'€ (hors dette).** Sur ce montant, **100% ont été autofinancés.** Des recettes d'investissement propres (subventions, FCTVA, ...) arrivent en sus pour 0,8 M€.

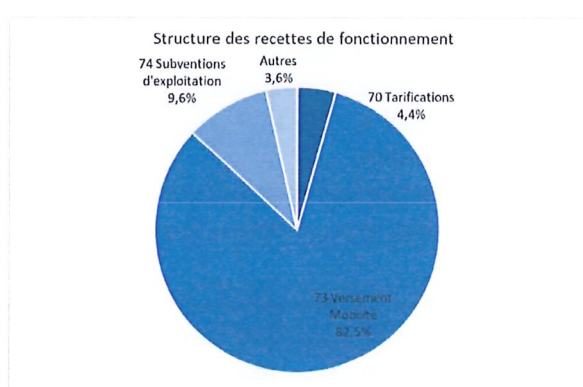


Dans cette configuration, le **syndicat se désendette de 1,8 M. d'€** et **accroît ses excédents antérieurs de 1,1 M€.**

Les 2 graphiques à secteur ci-dessous permettent de visualiser la structure et la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement.

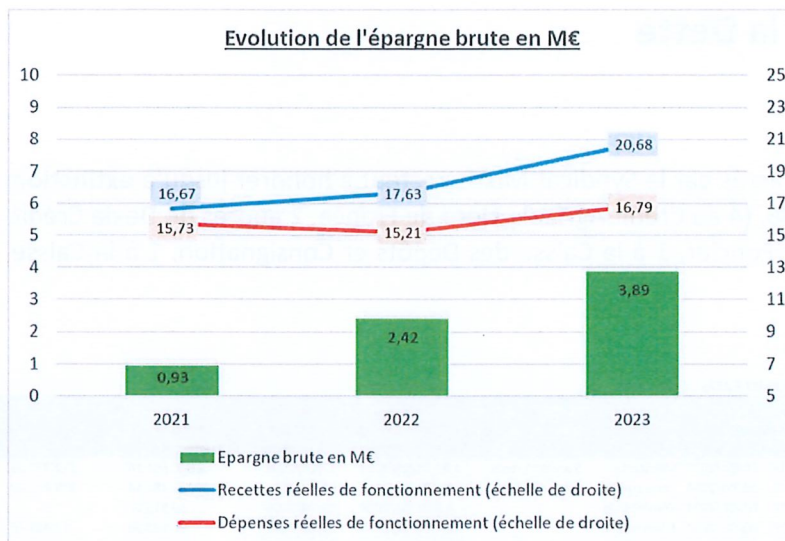


Les dépenses liées et consacrées **aux transports représentent 92 %** de l'ensemble des dépenses (77,4 % + 14,6 %). C'est de loin la dépense la plus importante du budget du syndicat après les charges de personnel 3,8 % et les charges financières 3,7 %.



Le VM représente **82,5 %** de l'ensemble des recettes.

C'est de loin la recette la plus importante du budget du syndicat après les subventions d'exploitation à hauteur de 9,6%.



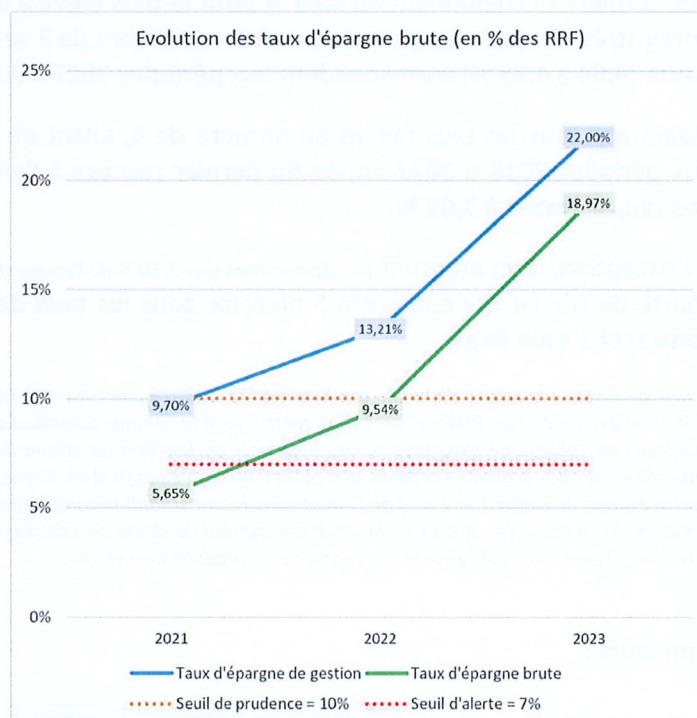
La lecture graphique de l'évolution de l'épargne brute ci-contre permet de constater la progression nette observée entre l'exercice 2022 et 2023.

L'écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager près de 3,9 M. d'€ représentant au passage 19 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les ratios de taux d'épargne de gestion et de taux d'épargne brut peuvent être qualifié de satisfaisant à fin 2023, ce qui ne l'était pas en 2021.

Au regard :

- des seuils acceptables dans l'absolu : **7 % pour un budget principal, avec une zone d'alerte positionnée généralement autour de 10 %** (comme indiqué supra)
- de la trajectoire suivie ces dernières années sous l'influence du relèvement du **taux de VM** notamment pour 2023.



II - les Emprunts & la Dette

Les Emprunts :

A ce jour, **9 emprunts**, contractés par le Syndicat Mixte, restent à honorer jusqu’à **extinction complète de la dette en 2046**. (4 au Crédit Agricole Nord de France, 2 auprès de Dexia Crédit Local de France, 1 au Crédit Foncier, 1 à la Caisse des Dépôts et Consignation, 1 à la Caisse d’Epargne Hauts de France)

En voici la structure :

ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2023												
Objet	Organisme prêteur	Capital origine	Type taux	Date fin	Périodicité	Durée	Taux	Date 1ère échéance Capital	Date 1ère échéance Intérêts	Capital au 31 Décembre 2023	Annuité Intérêts	Annuité Capital
TRA 20 -2008-	DEXIA CREDIT LOCAL	5000000	TF	01/04/2033	Mensuelle	9 ans et 1 mois	4,25	01/05/2008	17/01/2008	2 500 692,26	112 773,03	213 809,12
TRA22 - 2007	CAISSE DES DEPOTS ET	12000000	TF	01/04/2033	Trimestrielle	9 ans et 1 mois	4,4	01/07/2008	01/07/2008	6 111 484,44	278 442,49	509 630,35
TRA23 - 2008	DEXIA CREDIT LOCAL	2550000	TF	01/01/2024	Trimestrielle		4,5	01/04/2009	01/04/2009	59 915,02	-	232 355,36
TR25-2009	CREDIT AGRICOLE	3950000	TF	06/03/2024	Trimestrielle		4,64	06/06/2009	06/06/2009	90 693,58	14 489,46	352 493,94
TR26-2018	CAISSE D EPARGNE HAI	1720000	TF	25/04/2039	Annuelle	15 ans et 2 mois	1,85	25/04/2020	25/04/2020	1 424 513,30	27 757,93	75 915,12
TR27 - 2020	CREDIT AGRICOLE	2000000	TF	10/01/2041	Trimestrielle	16 ans et 10 mois	0,96	10/04/2021	10/04/2021	1 747 207,89	17 330,04	92 696,56
TRA21 -2007	CREDIT FONCIER	5000000	TF	30/03/2033	Trimestrielle	9 ans et 1 mois	4,29	30/06/2008	30/06/2008	2 483 631,04	113 869,62	214 576,56
TRA-28-2022	CREDIT AGRICOLE	1500000	TF	14/02/2047	Annuelle	22 ans et 11 mois	1,24	14/02/2023	14/02/2023	1 448 451,97	18 600,00	51 548,03
TRA29-2022	CREDIT AGRICOLE	1500000	TF	15/06/2042	Annuelle	18 ans et 4 mois	1,72	15/06/2023	15/06/2023	1 436 524,94	25 800,00	63 475,06
TOTAL										17 303 114,44	609 062,57	1 806 500,10

Les taux :

Ces derniers s’échelonnent **de 4,64 % pour le plus élevé à 0,96 % pour le plus petit** des taux enregistrés. Les taux les plus importants au nombre de 5 se trouvant donc dans la fourchette haute (4,64 à 4,25 %) correspondent aux périodes 2007 à 2009.

Quant aux taux les plus faibles au nombre de 4, allant de 1,85 à 0,96 %, ils correspondent aux périodes 2018 à 2022 année du dernier recours à l’emprunt du syndicat. **La moyenne des taux s’établit à 3,09 %**.

A l’exception, d’un emprunt (*ne représentant que 1,50 % de l’encours*) à taux structuré classé B selon la charte de Gissler qui comporte 5 niveaux, **tous les taux des emprunts du syndicat ont été contracté à taux fixes**.

Charte de Gissler : la charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l’indice sous-jacent traduit la complexité de l’indice servant au calcul des intérêts de l’emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

L’encours :

en M€	2021	2022	2023
Encours de dette en M€	17,73	19,11	17,30
Fonds de roulement en M€	1,71	3,40	4,60
Dette "utile"	16,02	15,70	12,71

A ce jour, **l’encours de la dette**, correspondant au stock des emprunts contractés par le syndicat mixte à la clôture de

l’exercice 2023, s’élève à **17.303.114,44 €**.

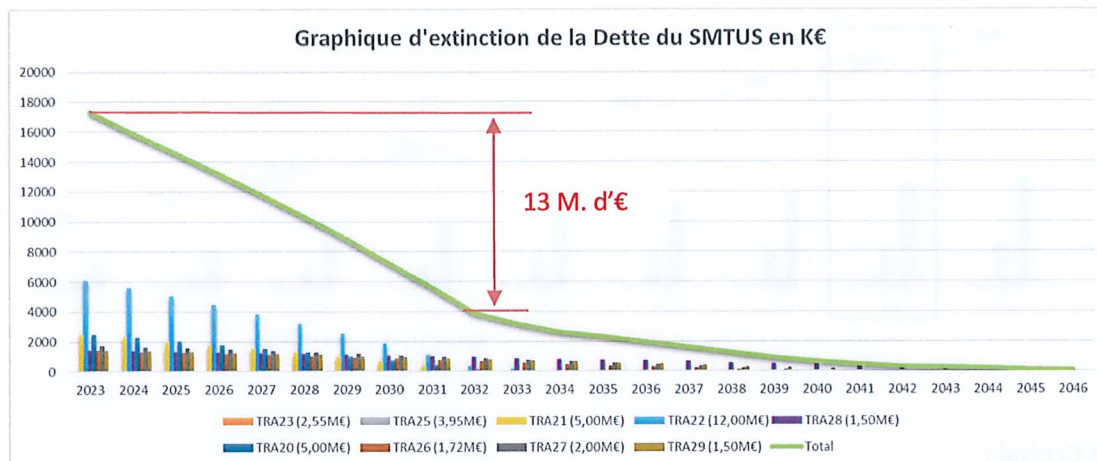
Rapporté aux montants empruntés à l’origine, soit 35.220.000 € nous venons de **passer la barre des 50 % de remboursement du capital**.

La Dette :

Le graphique représentatif de l'extinction de la dette permet de visualiser le capital restant dû de 2023 à l'**extinction définitive programmée en 2046** sans recours à de nouveaux emprunts.

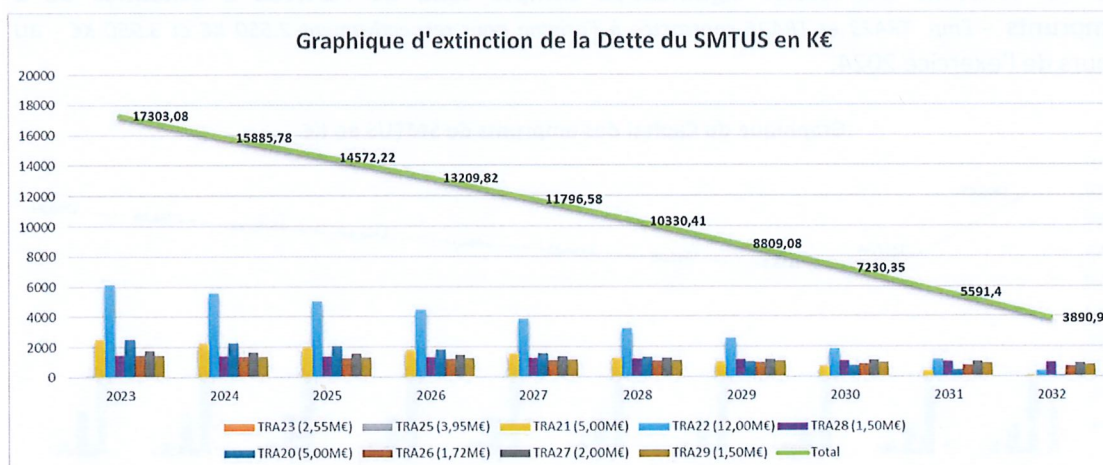
On observe que la chute de cette courbe d'extinction de dette est particulièrement forte et marquée jusqu'en 2032.

Elle représente tout de même **13 M. d'€ sur une période de 10 ans** entre 2023 et 2032.



En sélectionnant uniquement ces 10 années, on remarque que cela est dû à l'emprunt intitulé TRA22 représenté par l'histogramme bleu clair qui est particulièrement important et dont le montant d'origine était de 12 M. d'€.

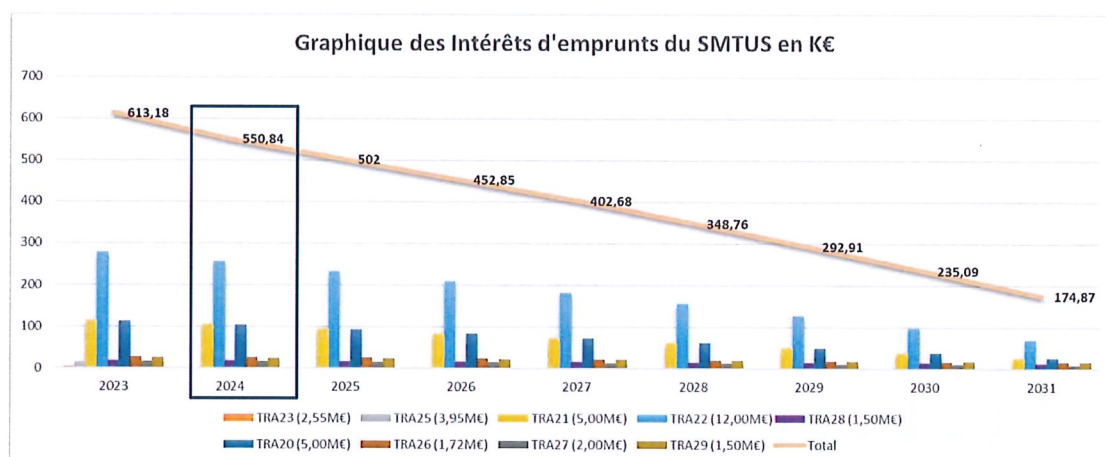
Ce dernier impact donc de manière importante l'extinction de la dette et il sera à échéance en 2033.



Les Intérêts :

Les intérêts de la dette des 9 emprunts en cours sont représentés à l'aide du graphique ci-dessous et exprimés en K€.

Le montant à inscrire au budget de l'exercice 2024 au sein de la section de fonctionnement (article 66111 – Intérêts des emprunts) sera donc de plus de **550 K€** hors ICNE. Ce dernier montant est inférieur de – 62 K€ comparé à l'année précédente.

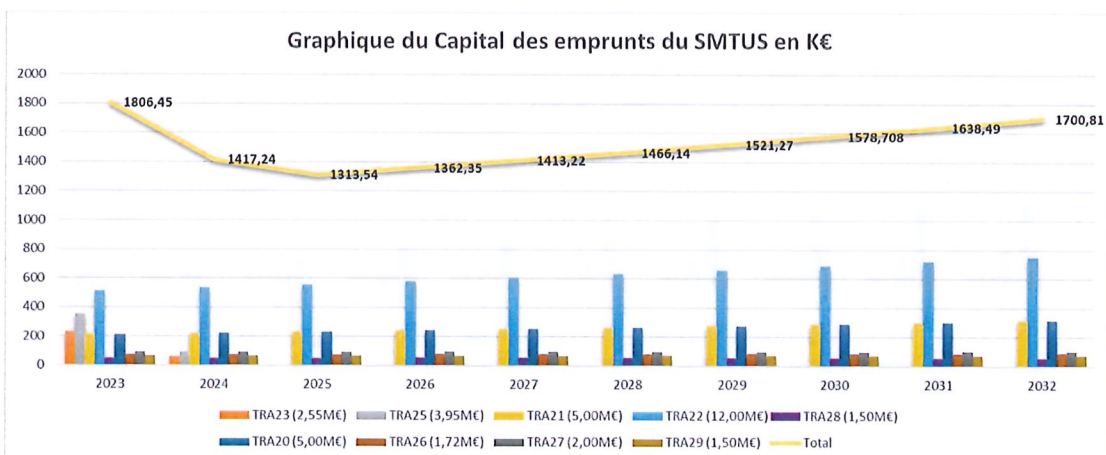


Le Capital :

Le remboursement du capital de la dette des 9 emprunts en cours sont également représentés sous la même forme et à l'aide du graphique ci-dessous et exprimés en K€.

Le montant à inscrire au budget de l'exercice 2024 au sein de la section d'investissement (article 1641 – Capital des emprunts) sera donc de plus de **1.417 K€** soit – 389 K€ comparé à l'exercice précédent.

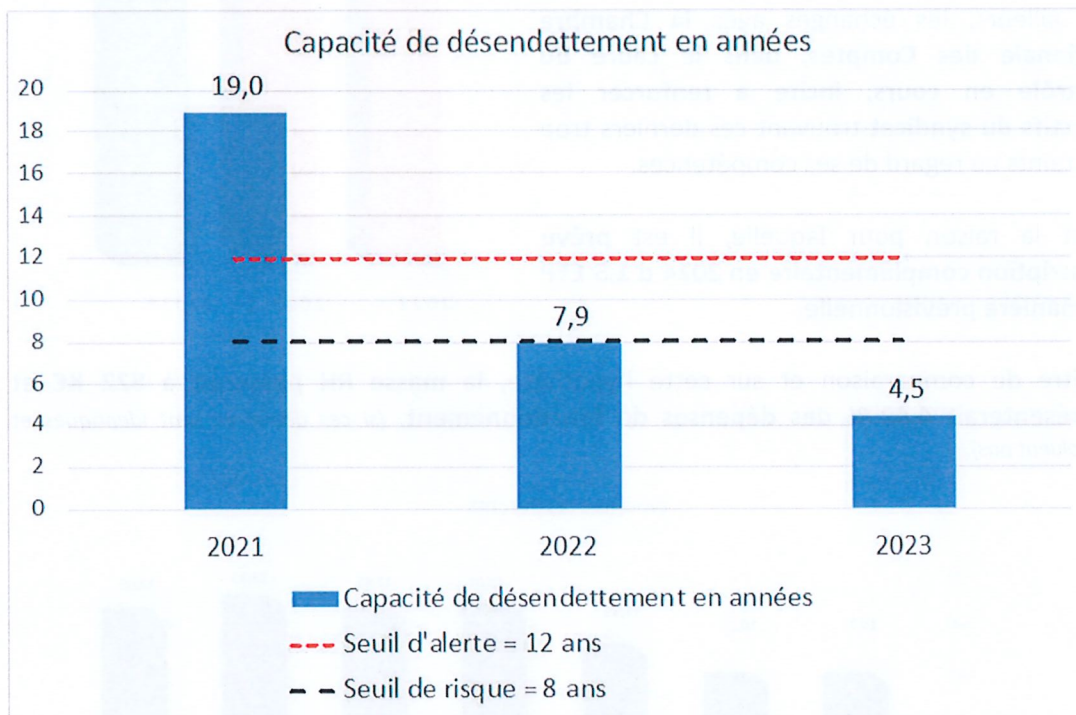
Ce qui constitue une **baisse significative compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts** – Emp. TRA23 et TRA25 contractés à l'origine pour respectivement 2.550 K€ et 3.950 K€ - au cours de l'exercice 2024.



Enfin et pour être complet, il convient de préciser ici que la **capacité de désendettement du syndicat s'évalue grâce à un ratio spécifique** permettant de mesurer sa capacité de désendettement.

Ce ratio permet d'estimer en combien d'années ou d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les 3 derniers ratios depuis 2021.



La reconstitution de l'épargne entre 2022 puis 2023 permet de repasser sous les seuils d'alerte et de risque.

Pour rappel, la capacité de désendettement maximale est corrélée à la durée de vie des investissements financés.

III - les Ressources Humaines

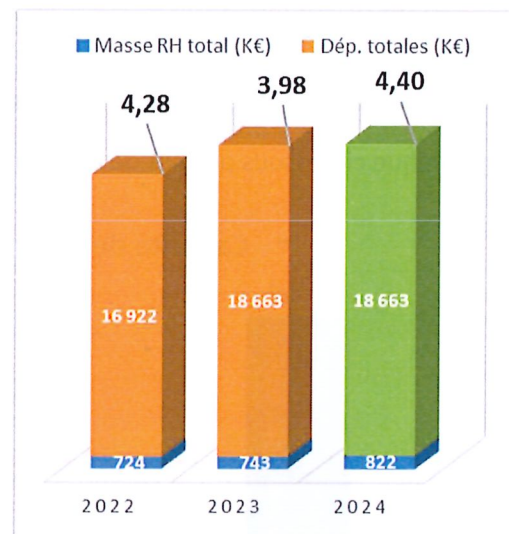
La dernière délibération, relative à la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs date du 4 octobre 2023, recense **13 emplois ouverts dont 3 en TNC** (*Temps Non Complet*) auquel il convient d'ajouter celui créé en TNC à 15% le 11 décembre dernier pour la gestion de la commande publique. La dépense 2023 du chapitre 012 correspondant aux charges de personnel s'élève **pour l'exercice 2023 à 684.800 € auquel il convient d'ajouter 58.300 € de portage salarial jusqu'en mai pour obtenir la réalité de la masse RH total soit 743.100 € annuels.**

Rapporté aux dépenses totales du budget de fonctionnement la **masse RH ne représente de 3,98 % en 2023** même si cette dernière est en évolution de 19.000 € en comparaison avec l'exercice précédent.

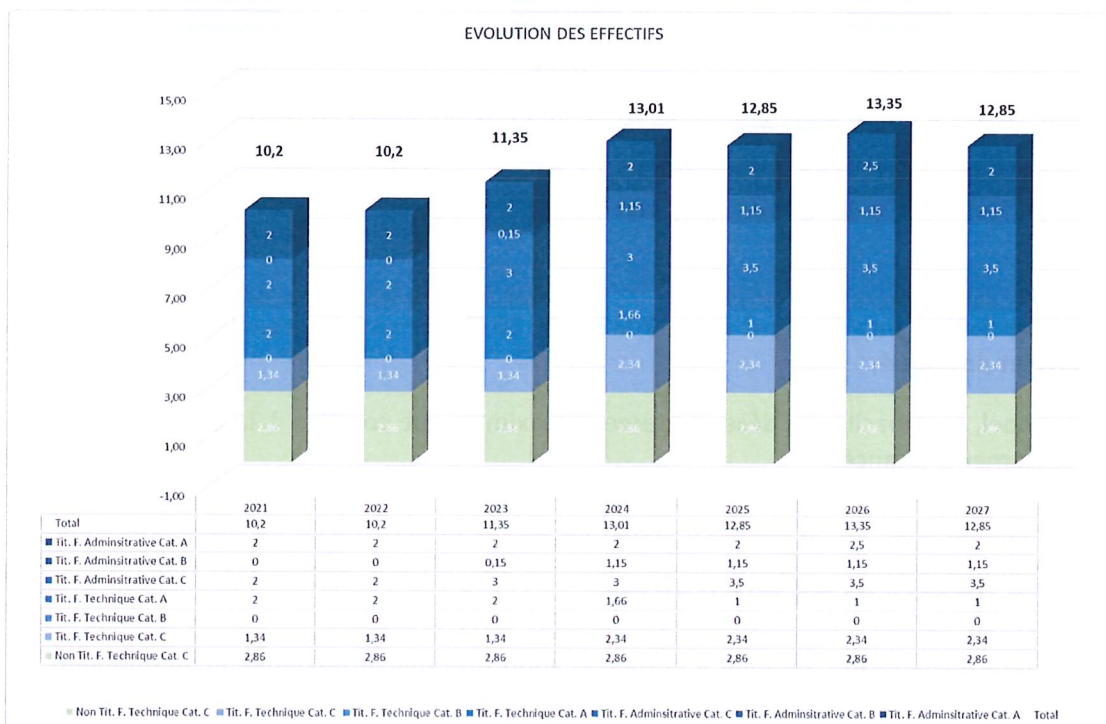
L'histogramme ci-contre permet de visualiser l'évolution prévisionnelle des effectifs compte tenu des départs en retraite programmés et de la nécessité d'anticiper pour y palier.

Par ailleurs, les échanges avec la **Chambre Régionale des Comptes**, dans le cadre du **contrôle en cours**, incite à **renforcer les effectifs du syndicat** trouvant ces derniers trop restreints au regard de ses compétences.

C'est la raison pour laquelle, il est **prévu l'inscription complémentaire en 2024 d'1,5 ETP** de manière prévisionnelle.



A titre de comparaison et sur cette hypothèse, la **masse RH passerait à 822 K€** et **représenterait 4,40 % des dépenses de fonctionnement**. (si ces dernières sont identiques et n'évoluent pas).



IV - le Versement Mobilité

Le **VM Versement Mobilité** est une contribution locale versée par les **employeurs publics et privés de 11 salariés (et plus. Elle est collectée par l'URSSAF et la MSA** sur le ressort territorial du Syndicat Mixte.

Ce versement mobilité est une ressource stratégique permettant de financer le développement mais aussi l'exploitation des réseaux de transport. Depuis le 1^{er} janvier 2022 et conformément à l'arrêté du 23 décembre 2021, les modalités de versement du VM ont évolués mettant fin aux mécanismes antérieurs d'acomptes et de régularisation.

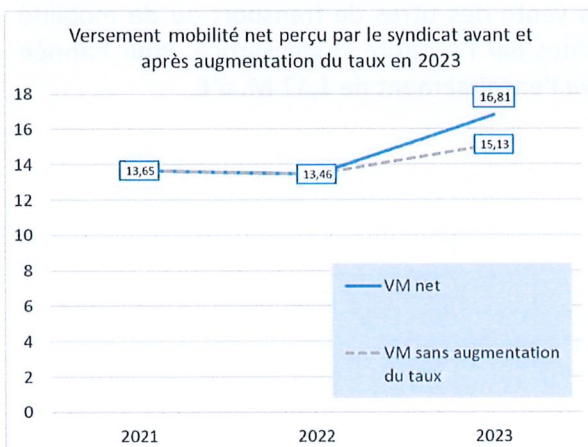
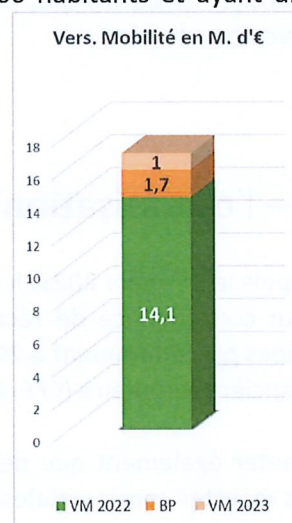
L'intégralité des sommes dues et déclarées de ce dernier sont maintenant versées directement aux autorités organisatrices de la mobilité au plus tard le 20 du mois suivant leur éligibilité.

Taux : la fixation du taux relève de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et ne peut pas dépasser un plafond selon la taille de population regroupée et la nature des investissements réalisés (infrastructure de transport collectif).

Le SMTUS, exerçant sur un territoire qui compte plus de 100.000 habitants et ayant une communauté d'agglomération pour membre, appliquait le taux plafond de 1,80 % jusqu'en 2022. La ville de Maubeuge étant devenue récemment une commune dite « touristique » : cela a permis au **Syndicat Mixte de bénéficier d'un nouveau plafond de 2 %** sur lequel il s'est aligné en 2023.

C'est donc par délibération en date du 18 octobre 2022 que le **Comité Syndical a décidé le relèvement du versement mobilité de 1,80 % à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Compte tenu de cette décision essentielle pour le financement de la mobilité de notre ressort territorial, le syndicat a donc pu percevoir au cours de l'exercice 2023 **un montant complémentaire de plus d'1 M. d'€ comparé à l'inscription du budget primitif réalisée en 2023.**



Le graphique ci-contre permet de visualiser le versement mobilité net perçu par le syndicat **avant et après l'augmentation du taux en 2023.**

A titre d'information et d'une manière générale, la **proportion entre versement mobilité du secteur privé et le secteur public est de l'ordre de 70/30 (70% pour le privé et 30% pour le public).**



Le montant exact perçu s'établit donc pour l'exercice 2023 à 16,81 M. d'€. C'est donc une **excellente nouvelle à mettre en perspective toutefois avec les contraintes financières du syndicat pour les années à venir.**

<i>en M€</i>	2021	2022	2023
Versement mobilité	13,71	15,11	16,98
Remboursement du VM	- 0,06	- 0,83	- 0,08
Créances sur le VM		- 0,83	- 0,09
Soit produit	13,65	13,46	16,81
en % des recettes syndicales	82,60%	80,57%	82,03%

En effet, le **ROB 2023** indiquait clairement la **nécessité de rester très prudent** car les **dépenses de transport** sont très impactées par l'inflation du fait de la masse salariale et des énergies qui constituent l'essentiel des dépenses de ce service public.

Pour 2024, nous pouvons raisonnablement et très prudemment envisager l'inscription d'un montant de **17 M. d'€** compte tenu de l'exercice 2023 constaté soit un montant légèrement supérieur aux hypothèses réalisées par le Cabinet KLOPFER dans sa prospective financière (16,6 M. d'€) présentée notamment lors du séminaire du Syndicat Mixte le 30 novembre dernier.

V – l'optimisation fiscale et le régime de TVA

Depuis le 1^{er} mars 2023, le Syndicat Mixte est devenu exploitant fiscal du transport ce qui a pour conséquence **de récupérer le montant de TVA payée sur nos dépenses courantes taxées précédemment à 20 % et sur les participations à la SPL TISA à 10 %** hors contribution financière forfaitaire (CFF) qui est déjà exonérée de TVA depuis 2013.

A noter également que depuis ce changement de régime nous **encaissons le reversement des recettes commerciales de la SPL TISA** dans le cadre de l'optimisation fiscale de TVA.

Ces recettes correspondent au produit de la vente des titres de transport ou de mobilité auprès des usagers sur la base des tarifs arrêtés par l'Autorité Organisatrice. **Pour l'année 2024 et au regard du contrat 2024, il est prévu l'encaissement de 1,17 M. d'€.**

VI – le contrat 2024 d’obligation de service public pour l’exploitation de transports publics de voyageurs et de services de mobilité

L’essentiel des dépenses de gestion est constitué des flux vers la SPL :

- avant mars 2023 par le biais de la subvention forfaitaire d’exploitation (SFE) et des reversements de compensations tarifaires perçues par ailleurs.

<i>en M€</i>	2021	2022	2023
SFE (chapitre 65) vers la SPL	13,18	13,10	2,28
.CFF	10,86	10,64	1,89
. comp. tarifs sociaux	0,59	0,59	0,11
. comp gratuités scolaires	1,56	1,57	0,29

- à partir de mars 2023 par le biais du paiement de prestations à la SPL, désormais dans le cadre d’un marché.

Prestations (chapitre 011) vers la SPL			12,30
--	--	--	-------

Les flux vers la SPL sous quelques formes que ce soit représentent les montants recensés ci-contre :

TOTAL	13,18	13,10	14,58
Périmètre corrigé des recettes perçues désormais par le synd.	13,18	13,10	13,69

La rémunération du contrat 2024, pour lequel le Comité Syndical a délibéré le 11 décembre dernier prévoit **un montant de 15.180.000 € HT** en valeur 2023, auquel il convient d’ajouter l’indexation du contrat de 2023.

Pour la seule période du 1^{er} mars au 31 décembre 2023 son montant s’élève à **610 K€ soit + 5 %**. (l’indice salaire +6% pesant pour 70%, l’indice gasoil -0.04% pesant pour 10%, l’indice pièce +6,6% pesant pour 4% et l’indice TCH *Transports Communication et Hôtellerie* +4,5% pesant pour 12%).

VII - la section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien.
 La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Les Dépenses :

Le tableau comparatif des dépenses ci-dessous permet de mesurer les écarts entre les comptes administratifs des 3 derniers exercices, un rappel de l'inscription au BP 2023 et les orientations 2024 qui se dégagent.

Le **chapitre 011** ne peut plus être comparé avec les années précédentes compte tenu du changement de régime juridique et fiscal expliqué au chapitre **V – l'optimisation fiscale et le régime de TVA**. Ce qui explique la translation d'importants montants du chapitre 65 au chapitre 011 et correspondant pour l'essentiel à la **rémunération de la SPL TISA soit 15,18 M. d'€**.

Dépenses de fonctionnement en K€		2021	2022	2023	BP2023	2024
011	Charges à caractère général	826,82	724,06	12 916,33	13 079,50	16 710,80
012	Charges de personnel	536,29	581,88	684,81	743,00	822,00
014	Atténuation de produits	60,54	4,62	75,63	120,00	120,00
65	Charges de gestion courante	13 341,25	13 278,86	2 425,66	2 637,00	324,20
Dépenses gestion courante		14 764,90	14 589,42	16 102,43	16 579,50	17 977,00
66	Charges financières (en place)	669,04	612,86	619,35	634,00	556,86
	Charges financières à venir					
67	Charges exceptionnelles	298,15	0,07	68,95	69,50	0,30
68	Dotation aux provisions	-	8,53	-		
Dépenses réelles de fonctionnement (A)		15 732,09	15 210,88	16 790,74	17 283,00	18 534,16
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	1 600,00	1 711,80	1 872,29	1 874,30	2 197,80
023	Virement à la section d'investiss.	-	-	-		500,00
Total dépenses de fonctionnement		17 332,09	16 922,68	18 663,03	19 157,30	21 231,96

Pour le **chapitre 012** relatif aux charges de personnel, on remarque une augmentation de plus de 137 K€/CA 2023 ou 79 K€/BP 2023 néanmoins il s'agit **d'un glissement d'une partie des dépenses précédemment payées au chapitre 011** pour le portage salarial du poste de direction et des prévisions de masse RH expliqués au chapitre **III - les Ressources Humaines**.

Le **chapitre 014** - atténuation de produits correspond au remboursement du **versement mobilité à des entreprises bénéficiant d'exonération** pour une prévision de dépenses identique au BP 2023 soit 120 K€.

Le **chapitre 65**, si l'on tient compte du glissement de la rémunération de la SPL TISA vers le chapitre 011, on reste sur les mêmes ouvertures de crédits qu'en 2023.

Les **charges financières** pour l'exercice 2024 sont **en baisse** comparées à la prévision de 2023 compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts conformément aux éléments du chapitre **II - les Emprunts & la Dette**.

En ce qui concerne les opérations d’ordre 042 sont compris :

- les amortissement 2024 pour 2,04 M. d’€,
- la reprise de la valeur nette comptable d’un bus détruit pour 157 K€,
- et le virement à la section d’investissement pour 500 K€ nécessaires au financement de nos importants investissements 2024.

Les Recettes :

Le tableau ci-dessous permet de souligner plusieurs modifications et nouveautés pour les recettes de fonctionnement de l’exercice 2024.

Recettes de fonctionnement en K€		2021	2022	2023	BP2023	2024
013	Atténuation de charges	1,20	5,05	5,69	1,00	2,00
70	Tarifications	78,94	100,09	1 002,33	1 033,33	1 248,31
73	Versement Mobilité	13 712,31	15 112,80	16 978,75	15 801,00	17 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 898,27	1 819,78	1 966,87	1 918,12	1 897,46
75	Autres produits dont redevance	694,37	593,15	724,17	592,00	592,00
Recettes gestion courante		16 385,09	17 630,87	20 677,81	19 345,45	20 739,77
77	Produits exceptionnels	281,56	0,14	1,15	-	61,20
Recettes réelles de fonctionnement (B)		16 666,65	17 631,01	20 678,96	19345,45	20 800,97
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	36,74	61,74	61,74	61,74	61,74
Total recettes de fonctionnement		16 703,39	17 692,75	20 740,71	19 407,19	20 862,71

Compte tenu des précisions apportées au chapitre **V – l’optimisation fiscale et le régime de TVA**, nous enregistrons au **chapitre 70** les **recettes commerciales reversées par la SPL TISA** pour l’année entière comparé à l’année précédente (10/12^{ième} en 2023) soit 1,17 M. d’€ ainsi que le **remboursement des charges du parking silo d’Aulnoye-Aymeries** supportées pour moitié entre la Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le SMTUS.

Le **chapitre 73** nous permettra d’enregistrer le bon niveau et la **progression du versement mobilité à hauteur de 17 M. d’€** conformément à l’analyse présentée au sein du chapitre **IV - le Versement Mobilité**.

Le **chapitre 74** reprend quant à lui les prévisions quasi au même niveau que l’année précédente et concerne notamment les subventions des différentes collectivités qui demeurent d’ailleurs la **deuxième ressource du Syndicat Mixte**.

On y trouve des **compensations de dispositifs de gratuité et des compensations de transferts de charges** (la Région verse une participation forfaitaire afin de financer la gratuité du transport des lycéens, la part de la DGF relatif à la compétence transports et un financement pour le transfert des lignes pénétrantes ; la communauté d’agglomération Maubeuge Val de Sambre verse une participation pour la gratuité des transports des lycéens et une participation pour le transport des collégiens).



La nouveauté de ce chapitre réside dans la **décision favorable de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre de participer au financement du Syndicat** sous forme d'une contribution de **100 K€ en 2024, 200 K€ en 2025 puis 300 K€ en 2026** conformément au DOB 2024 de la communauté d'agglomération.



AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

C'est un élément important car longtemps demandé par les différentes équipes du syndicat.

La prévision du **chapitre 75** est proposé de manière identique au budget prévisionnel de 2023 soit 592 K€ (500 K€ correspondant à la redevance payée par la SPL dans le cadre du contrat 2024 et 92 K€ pour les compensations de VM).

Les produits exceptionnels correspondant au **chapitre 77** seront inscrits pour un montant de 61,2 K€ correspondant, pour la recette la plus importante au remboursement par les assurances d'un bus détruit dont la charge de reprise de la valeur nette comptable figure au chapitre 042 dépenses d'ordre de fonctionnement.

Sur cette base et dans cette hypothèse le montant nécessaire à l'équilibre des 2 sections serait de 370 K€ qui sera pris de notre excédent de fonctionnement.

VIII - la section d'Investissement

Les Dépenses :

Pour rappel, les dépenses d'investissement représentent 1,7 M€ en 2023 (et 1,95 M€ en moyenne par an entre 2021 et 2023).

Elles sont constituées sur ces 3 exercices en majorité des dépenses liées au PEM de Maubeuge (pour 2,4 M€) et d'acquisitions de bus (0,75 M€/an).

en M€	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement	1,88	2,27	1,69
Moyenne passée	1,94	1,94	1,94

Pour 2024, le premier travail de collecte et de recensement des besoins d'investissement, adossé au Programme Pluriannuel d'Investissement (estimé à 6,81 M. d'€ lors de la présentation de l'étude Klopfer) devrait avoisiner les 7,80 M. d'€ en 2024 hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre.

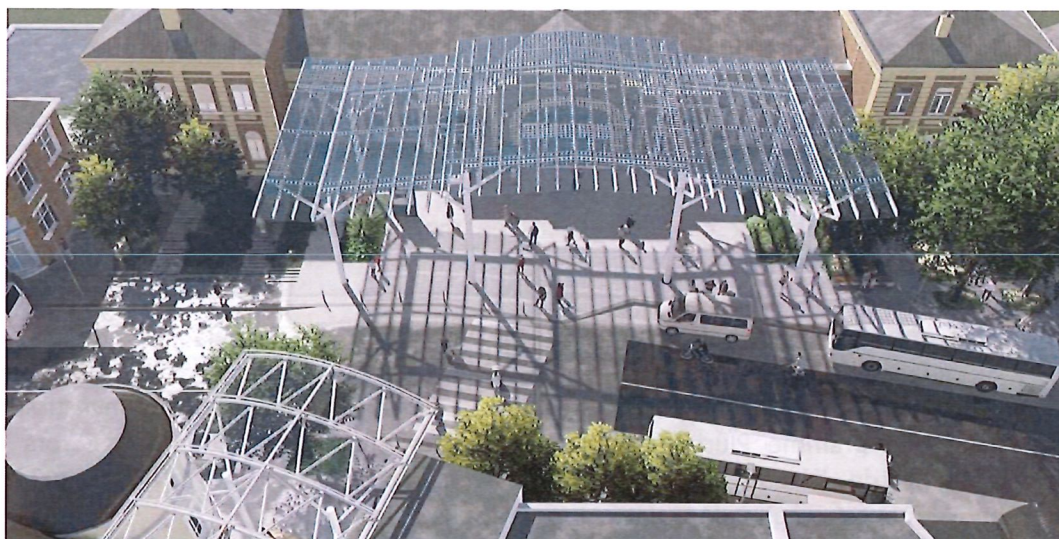
Comparé à l'exercice précédent de 6,94 M. d'€ (au BP23) c'est donc une progression en prévision de plus de 860 K€ compte tenu des opérations reportées, engagées ou à inscrire.

Dépenses d'investissement en K€	2021	2022	2023	BP 2023	2024
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	32,00
21 immobilisations corporelles	117,17	39,14	42,49	250,00	233,69
Récurrent					
Opération d'investissement					7 555,62
1003 Pôle gare AA	64,86	315,30	63,34	3 000,00	3 846,34
1004 Transfert dépôt	-	-	-	-	-
1005 Stations et accessibilité	73,71	118,56	103,67	400,00	478,55
1007 PEM Maubeuge	1 548,16	591,33	253,20	400,00	149,54
1008 Rehabilitation dépôt	53,70	24,37	50,67	225,00	142,36
1010 Pôle gare Jeumont					25,00
1011 Acquisition de bus	-	1 151,95	1 108,84	2 500,91	2 240,28
1012 Video protection surveillance	21,95	26,36	65,90	170,00	153,55
1013 Billetique	-	-	-	-	500,00
1014 PEM rural Bettignies				-	20,00
Dépenses d'équipement	1 879,55	2 267,01	1 688,11	6 945,91	7 821,31
16 Emprunts et dettes assimilées (en place)	1 534,35	1 622,77	1 806,50	1 807,00	1 417,30
16 Emprunt et dettes à venir					
Total dépenses réelles d'investissement A	3 413,90	3 889,78	3 494,61	8 752,91	9 238,61
040 Op. ordre de transf. Entre sect.	36,74	61,74	61,74	61,74	61,74
Total dépenses d'investissement	3 450,64	3 951,52	3 556,35	8 814,65	9 300,35

On retrouvera pour les opérations les plus importantes et hors reports de crédits sur l'exercice 2024 s'élevant à plus d'1,53 M. d'€ les crédits d'investissements nouveaux suivants :

- le bilan de l'Ad'AP et étude d'orientation énergétique pour 32 K€,
- l'opération grand levage pour changement de moteurs, boîtes de vitesse et RADV pour 150 K€,

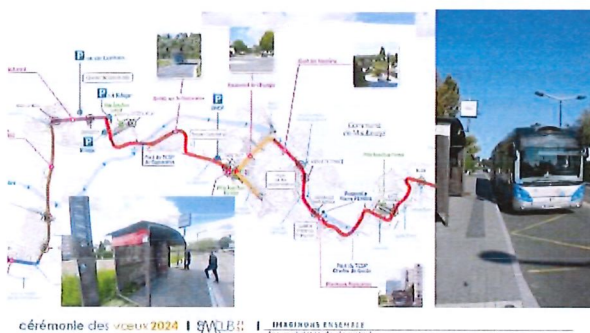
- la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries pour 3,6 M. d'€,



cérémonie des vœux 2024 | SMUS 2024

IMAGINONS ENSEMBLE
les mobilités de demain !

- les stations et l'accessibilité (quais, PEM ruraux, travaux liés à la mobilité en complémentarité avec les programmations de l'agglomération, abris voyageurs et surtout la **réfection importante sur le TCSP**) pour environ 456 K€,



cérémonie des vœux 2024 | SMUS 2024

IMAGINONS ENSEMBLE
les mobilités de demain !

- les premiers crédits prévisionnels qu'ils conviendra d'ajouter en anticipation du **futur programme vélo**,
- la poursuite des **travaux d'amélioration du dépôt** de Louvroil pour 90 K€,
- l'**acquisition de nouveaux bus et matériel de transport** pour 1,2 M. d'€,



cérémonie des vœux 2024 | SMUS 2024

IMAGINONS ENSEMBLE
les mobilités de demain !

- et enfin les premiers crédits 500 K€ nécessaires au lancement du **projet de billettique** qui devrait s'étaler sur plusieurs exercices.

projet billettique

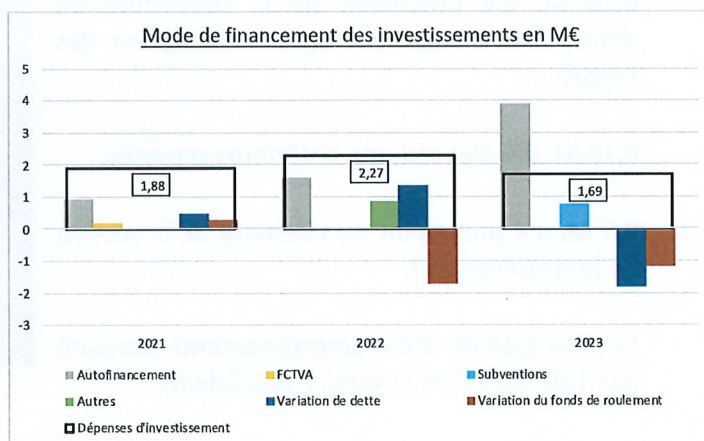


Enfin, il conviendra également de prévoir les crédits nécessaires au **remboursement en capital de la dette qui s'élève cette année à 1,41 M. d'€ contre 1,80 M. d'€ en 2023 soit un gain de près de 400 K€,** compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts au cours de l'exercice 2024 contractés pour le premier en 2008 et pour le second en 2009 (Cf. *courbe du remboursement du capital de la dette* – page 9).

Les Recettes :

Pour rappel, le syndicat mixte a financé ces dépenses d'équipements sur les 3 derniers exercices (5,83 M€ au total) en premier lieu par son autofinancement comme le graphique ci-contre permet de le visualiser.

Il a de fait **augmenté ses excédents antérieurs et légèrement réduit son endettement.**



Pour les principales recettes de l'exercice 2024, on retrouve tout d'abord les **reports de 2023 sur l'exercice 2024 pour un montant total de 1,23 M. d'€** composé de 0,23 M. d'€ de subventions restants à percevoir (solde Feder pour le PEM de Maubeuge) et 1 M. d'€ d'emprunt.

Recettes d'investissement en K€		2021	2022	2023	BP 2023	2024
13	Subventions d'investissement		50,90	786,13	1 021,22	1 835,10
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	3 000,00	-	4 908,23	4 399,23
23	Immobilisations en cours	-	57,36	-	-	-
Recettes d'équipement		2 000,00	3 108,26	786,13	5 929,45	6 234,33
10	Dotations, fds divers et réserves	206,75	54,62	11,37	11,30	255,19
Total recettes réelles d'investissement B		2 206,75	3 162,88	797,50	5 940,75	6 489,52
40	Op. d'ordre de transf. entre sect.	1 600,00	1 711,80	1 872,29	1 874,30	2 197,80
21	Virement de la section de fonct.				-	500,00
.001	Excédent antérieur reporté AFF/R				999,58	113,03
Total recettes d'investissement		3 806,75	4 874,68	2 669,79	8 814,63	9 300,35

Pour les inscriptions nouvelles, il sera proposé d'inscrire les principales recettes suivantes :

- **1,6 M. d'€ de subvention provenant du Feder** et correspondant aux 2 principales opérations d'investissement à savoir le PEM d'Aulnoye-Aymeries et le projet de billettique,
- **3,3 M. d'€ d'emprunt** (contre 4,9 M. d'€ au BP précédent). A titre de comparaison la baisse de l'échéance (capital et intérêt) depuis 2022 représente - 262 K€ ce qui représente un emprunt de 3,7 M. d'€ à un taux 3,5 % sur 20 ans. En résumé, c'est le volume pouvant être emprunté sans dépasser le niveau et la situation de 2022.
- **0,25 M. d'€** provenant de la couverture du déficit d'investissement après l'inscription des reports
- **0,13 M. d'€ d'excédents antérieurs reportés,**
- **0,5 M. d'€ provenant du virement** de la section de fonctionnement,
- Et enfin **2,19 M. d'€ d'amortissements** comparé aux 1,87 M. d'€ de l'exercice précédent.



IX - Trajectoires & Evolution des dépenses syndicales :

L'objectif d'évolution des dépenses syndicale :

La loi de programmation des finances publiques impose aux collectivités de décliner à l'échelle de chacun de leur budget (budget principal et chaque budget annexe)

Article 17					
I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.					
II. – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.					
Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.					
III. – Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit :					
Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre					
	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement locales, lui-même fixé à inflation – 0,5%.

Le Syndicat Mixte Sambre Mobilités se fixe effectivement un **objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** (cf. perspectives et stratégie ci-après) qu'il détaille pour 2024 et les années suivantes.

L'évolution projetée des grandes masses du budget 2024 et suivantes :

Les Dépenses :

Le tableau ci-dessous reprend les **hypothèses de prospective en dépenses de fonctionnement**, dans la lignée de la préparation budgétaire de 2024.

Dépenses de fonctionnement en K€		2024	2025	2026	2027	2028
011	Charges à caractère général (structure et marché SPL TISA)	16 710,80	17 128,57	17 436,88	17 733,31	18 034,78
012	Charges de personnel	822,00	835,55	848,79	862,25	875,91
014	Atténuation de produits	120,00	121,75	124,28	126,87	129,52
65	Charges de gestion courante (ancienne SFE)	324,20	330,04	335,65	341,36	347,16
Dépenses gestion courante		17 977,00	18 415,91	18 745,61	19 063,79	19 387,37
66	Charges financières (en place)	556,86	502,04	452,90	402,72	348,79
	Charges financières à venir		109,98	147,41	177,40	208,37
67	Charges exceptionnelles	0,30	45,93	45,93	45,93	45,93
68	Dotation aux provisions					
Dépenses réelles de fonctionnement (A)		18 534,16	19 073,87	19 391,86	19 689,84	19 990,46

Les postes de dépenses du syndicat reprennent d'abord le **contrat avec la SPL**. Pour 2024, le **comité syndical a délibéré sur une rémunération de 15,180 M€ HT** montant auquel **s'ajoute, avec un an de décalage, l'indexation de 2023** qui pèse pour 0,610 M€ (+58 K€ si l'on ajoute le précédent contrat).

Cette indexation repose sur un indice composite faisant intervenir différents prix (masse salariale, gasoil, pièces techniques etc.). Sa complexité dépend en fait de la structure de coûts exposée par le prestataire.

A ce stade, les **évolutions ultérieures sont calées sur l'inflation prévisionnelle**.

En ce qui concerne les charges de structure, les principales sont celles de personnel. Le SMTUS entend le constat – répété – de la chambre régionale des comptes sur le **besoin d'étoffer les équipes**.

Aussi les prévisions intègrent des **recrutements supplémentaires avec une marche notamment en 2024 qui conduisent à anticiper une masse salariale en progression de 4 %** par rapport à 2023. Ce taux intègre également le solde des évolutions gouvernementales portées en 2022 puis 2023 et 2024.

Ensuite, la trajectoire que le syndicat peut supposer : GVT, incidences du SMIC avant d'autres effets volumes.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	de 2023 à 2028 par an
Masse salariale en k€	678	724	743	822	836	849	862	876	3,34%
Effectifs	11,35	11,35	11,35	13,01	12,85	13,35	12,85	13,85	

En matière de dépenses de fonctionnement, signalons des aléas qui ne sont pas toujours pris en compte comme les charges induites et au contraire les économies induites que pourraient générer les choix en matière de modes de transports : surcoût dans l'entretien des infrastructures ou donc économies de carburants.

Les Recettes :

Recettes de fonctionnement en K€		2024	2025	2026	2027	2028
013	Atténuation de charges	2,00	2,05	2,09	2,12	2,16
70	Tarifications	1 248,31	1 270,77	1 292,38	1 314,35	1 336,69
73	Versement Mobilité	17 000,00	17 247,55	17 606,99	17 973,92	18 348,50
74	Subventions d'exploitation	1 897,46	1 997,46	2 097,46	2 097,46	2 097,46
75	Autres produits dont redevance	592,00	592,00	592,00	592,00	592,00
Recettes gestion courante		20 739,77	21 109,84	21 590,92	21 979,85	22 376,81
77	Produits exceptionnels	61,20	-	-	-	-
Recettes réelles de fonctionnement (B)		20 800,97	21 109,84	21 590,92	21 979,85	22 376,81

Elles tiennent **pour l'essentiel du Versement Mobilité** dont le rendement a fortement augmenté – indépendamment de la hausse de taux – après la crise COVID.

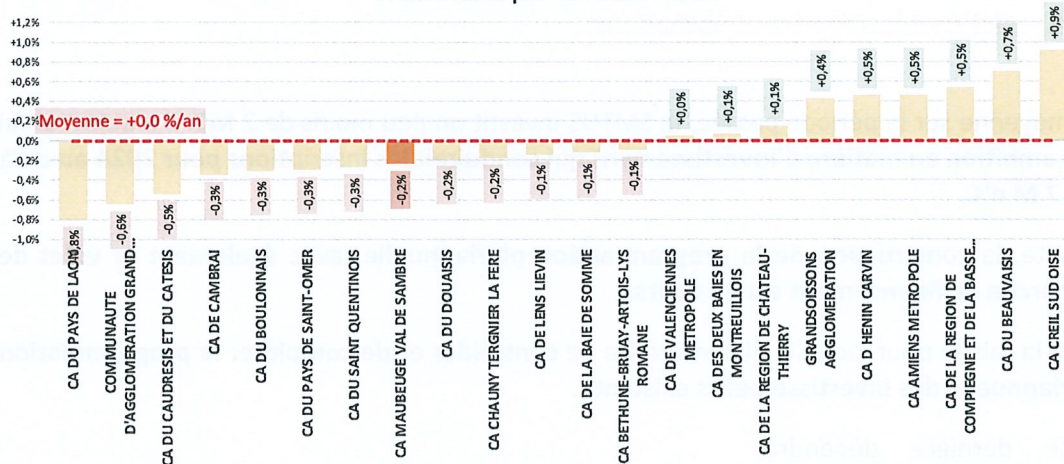
L'assiette du VM dépend de la masse salariale avec un effet volume (le nombre d'emplois) affecté par la conjoncture économique et un effet prix dépendant pour partie de l'inflation. Le raisonnement peut être différent pour ce qui concerne l'emploi public (27% de l'assiette de VM sur le territoire) et l'emploi privé. A ce stade, ce sont des hypothèses macroéconomiques qui sont appliquées, sans tenir compte des éventuelles ouvertures ou extensions de sites sur le territoire.

Suite aux changements de mode d'exploitation, **le modèle intègre aussi les recettes tarifaires et plus seulement les compensations**. Sur ce point, à ce stade, le modèle de projections retient l'inflation mais l'un des aléas pourrait être **la fréquentation, celle-ci dépendant à la fois de la démographie du territoire, de l'évolution ou non du réseau et enfin des choix de transports individuels**.

De son côté, la redevance est réputée stable comme le versement de la compensation de VM (qui pourrait devenir une « variable d'ajustement » dans le cadre de l'évolution des concours de l'Etat. Néanmoins, cette dernière mériterait d'être revue à la hausse au regard des investissements réalisés par le syndicat et utiles à l'exploitation du réseau par la SPL TISA.

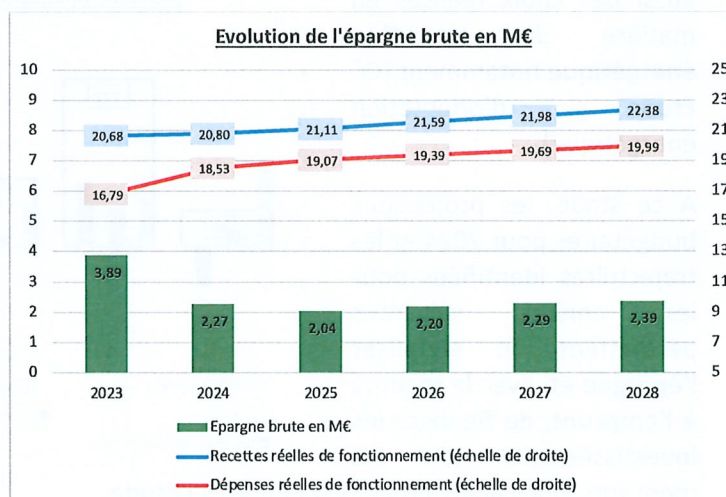
Le Syndicat Mixte est aussi jusqu'en 2023 un budget transport qui se finance sans contribution de ses membres (hormis les compensations de gratuité par exemple). **A partir de 2024, la CA Maubeuge Val de Sambre va intervenir en section de fonctionnement avec une contribution de 100 k€ puis 200 k€ et enfin 300 k€ à horizon 2026.**

Croissance annuelle moyenne de la population DGF des CA de la Région Hauts de France sur la période 2019 - 2022



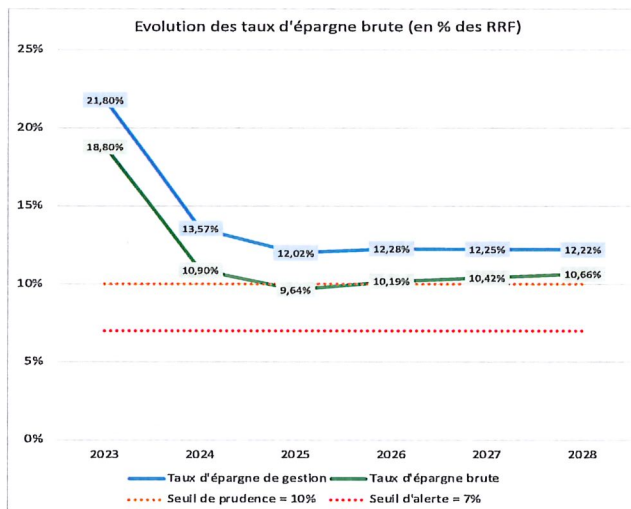
Un objectif : le maintien de l'autofinancement :

Dans cette configuration, l'objectif du syndicat est de conserver au maximum son autofinancement pour financer ses projets d'investissements (ci-après) et maintenir ses équilibres au regard des contraintes budgétaires de couverture des dotations aux amortissements et du remboursement en capital de la dette (cf. profil d'amortissement ci-contre).



La préparation budgétaire et les éléments à moyen terme permettent à ce jour d'élaborer quelques scénarios montrant :

- une évolution de l'épargne brute défavorable sous les effets de l'inflation et du renforcement de la structure syndicale à court terme
- des tendances qui permettent de stabiliser les indicateurs de santé financière à horizon 2025-2028.



Focus sur les grands projets d'investissement et les grandes tendances qui se dessinent dans le cadre de la préparation budgétaire :

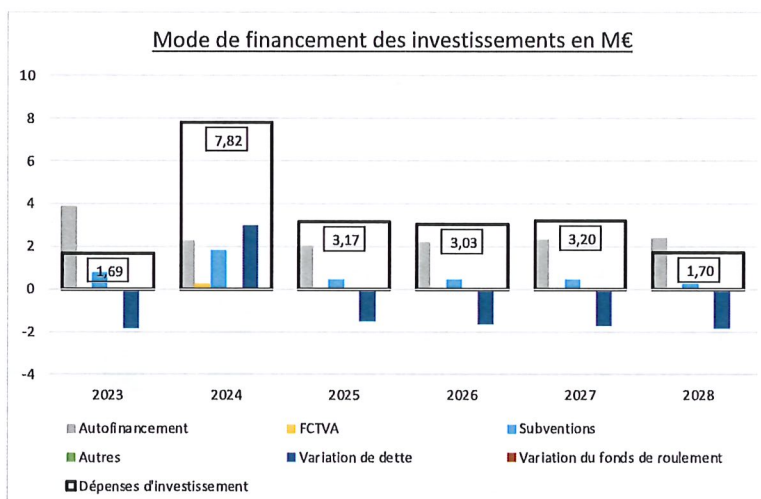
En moyenne sur la période passée, le SMTUS investit un peu moins de 2 M€. Il a aujourd'hui une **ambition en matière d'investissement qui conduirait les inscriptions pour 2024 au-delà des 7 M d'€.**

Ensuite, la **construction de la programmation pluriannuelle, avec également le volet de recherche de financement est en cours.**

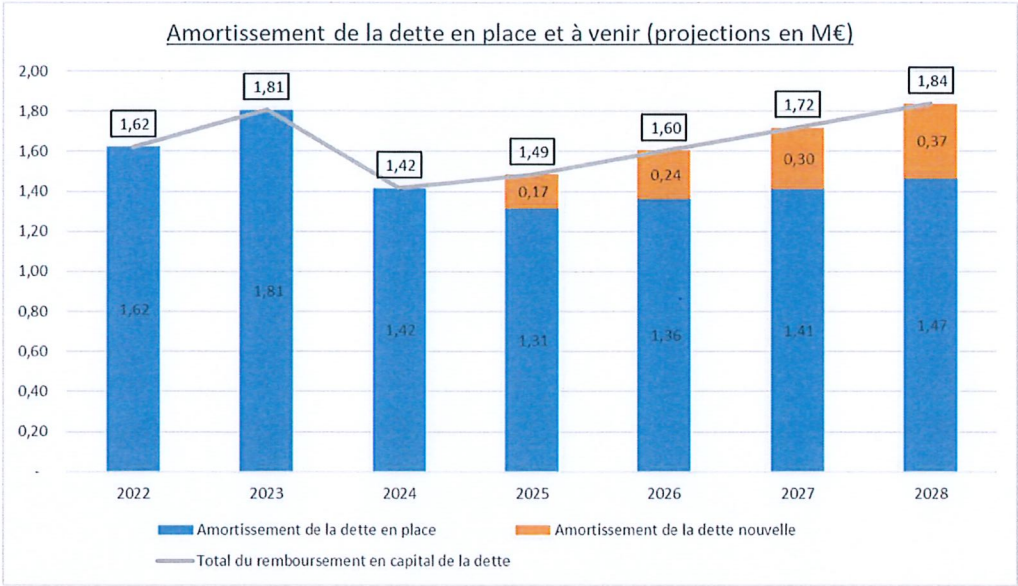
C'est la raison pour laquelle, il conviendra de **consolider et de compléter la programmation pluriannuelle des investissements** existante.

Cette dernière dépendra aussi des choix réalisés en matière de **transition énergétique** notamment (Cf. Etude d'orientation énergétique).

A ce stade, les projections budgétaires pour 2024 et les trajectoires identifiées pour les années suivantes permettent de **stabiliser l'épargne** et, avec le recours à l'emprunt, de **financer les investissements** dont les montants et le cadencement est encore à l'étude.



Enfin, l’histogramme ci-dessous permet de visualiser l’amortissement de la dette en place et à venir qu’il conviendra d’ajuster au regard des investissements à financer.



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240327-DEL04_2024-BF



X – Perspectives & Stratégie du budget 2024 :

A la lumière de ces différentes indications, informations et tendances contenues dans le présent document, il est donc proposé :

- d'acter l'ensemble des éléments présentés dans le présent document, qui serviront de base à la construction et à l'élaboration du budget de l'exercice 2024,
- de voter pour la première fois une contribution générale de ses membres,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et ainsi garantir une capacité d'autofinancement satisfaisante,
- conditionner l'engagement des programmes d'investissement structurants à l'obtention de subventions,
- de préserver autant que faire ce peu l'excédent de fonctionnement cumulé,
- de limiter au maximum et au strict nécessaire le recours à l'emprunt pour le financement des projets d'investissement et de privilégier la consommation des excédents antérieurs (pour optimiser le coût de la dette finalement).
- d'engager le travail de fiabilisation des amortissements au cours de l'exercice 2024 et d'intégration de l'opération ViaVil notamment.
- Et enfin de consolider et de compléter le PPI Programme Pluriannuel des Investissements existant avec des attentes sur les investissements à venir, leurs financements prévisionnels et leur cadencement.

Ces éléments guideront l'élaboration prochaine du budget primitif de l'exercice 2024 ainsi que des exercices suivants.

Fait à Maubeuge, le 28 février 2024.

SAMBRE Mobilités

Imaginons ensemble les mobilités de demain !

SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

📍 4 avenue de la Gare - CS 10159 59 605 - Maubeuge Cedex

☎ 03 27 59 60 00 🌐 www.sambre-mobilites.fr